

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à Mme LEMBEZAT), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : M. COSTEDOAT

23 – 152 - CONVENTION DÉVERSEMENT EAUX USÉES AVEC LE SYNDICAT DE GRECHEZ

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Les eaux usées de la commune de Salles-Mongiscard, adhérente au Syndicat de Gréchez pour la compétence assainissement collectif, sont collectées puis transportées via le réseau d'assainissement d'Orthez et traitées à la station d'épuration d'Orthez Sainte-Suzanne.

Il existe aujourd'hui une convention entre le Syndicat de Gréchez et la commune d'Orthez Sainte-Suzanne qui définit les conditions de déversement des eaux usées de Salles-Mongiscard dans le réseau d'assainissement collectif d'Orthez.

Cette convention est arrivée à échéance le 30 juin 2023. Il s'agit donc de la renouveler, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 3 ans.

Elle a pour objet de définir successivement les conditions administratives, financières et techniques liées à la collecte, au transport et aux traitements de ces eaux usées.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 13 décembre 2023 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention ainsi présentée et la signature de cette dernière par Monsieur le Maire.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 19 décembre 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le